

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 avril 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (15) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (1) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 7 avril 2015

Délibération n° : 13-2015

**Objet : Subvention Budget Opérationnel de Programmation 104
Intégration et accès à la nationalité française**

Les résidences sociales Abrioux et Viardot peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre du Budget Opérationnel de Programmation 104 – Intégration et accès à la nationalité française.

Cette subvention est versée aux résidences sociales qui s'engagent à mettre en œuvre une action d'accompagnement social individualisé en direction des personnes immigrées ou issues de l'immigration.

Cette subvention a été versée à hauteur de 2 000 € pour la résidence Abrioux et de 2 000 € pour la résidence Viardot en 2014. Pour l'exercice 2015, la demande de subvention porte sur 4 000 €.

Ainsi, les membres du conseil d'administration autorisent le Président du CCAS ou son représentant légal à signer le dossier de demande de subvention au titre de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

21 AVR. 2015

Fabrice CHATEL



PUBLIÉ LE 15 AVR. 2015